

Commission médicale

N° 0300/ JG/AL/2022

Carcassonne le 3 janvier 2022

NOUVEAU PROTOCOLE AU 3 JANVIER 2022

Avant la reprise de notre championnat et de nos compétitions diverses, il est indispensable de mettre à jour nos contraintes, suite aux réactualisations ministérielles et à celles du comité scientifique.

RAPPELS

Un "cas symptomatique " est un individu qui présente des signes d'infection même banale avec (et / ou) : fièvre, courbatures, toux, diarrhée, fatigue inhabituelle, rhume, essoufflement, perte de goût et d'odorat ...etc.

Cet individu, symptomatique, donc malade doit être immédiatement testé (antigénique ou RT-PCR) et isolé jusqu'au résultat des tests. Il ne pourra rejoindre les groupes, tels que définis ci-dessous, qu'au 7^{ème} jour, étant muni d'un test RT-PCR négatif.

L'individu symptomatique doit donc être testé rapidement :

- A. Il est positif et ne réintègre le groupe qu'au 7^{ème} jour muni d'un RT-PCR négatif.
- B. IL est négatif au test Covid, il réintègre le groupe lorsque les symptômes ont disparu...
- C. S'il reste positif au 7^{ème} jour, il attend la négativité des tests pour réintégrer les groupes...

LES GROUPES

1. Le " Groupe sportif " : il est constitué de tous les individus qui entrent dans le vestiaire, ou les salles de vidéo ou de musculation pendant la semaine qui précède la rencontre du week-end : il s'agit des joueurs, entraîneur, staff, analyste vidéo, kiné etc... Ce groupe ne peut accueillir que des individus asymptomatiques, et ayant un pass-sanitaire valide... !!!
2. Le groupe match : il est constitué de tous les individus appartenant au " groupe sportif", plus les individus qui entrent dans le vestiaire match ou dans le bus lors des déplacements (chauffeur du bus, médecin, dirigeants ...). Ce groupe match se constitue le matin du match.

Un autotest sera exigé le jour du match à tous les individus entrant dans le groupe match et ce quel que soit le niveau de compétition.

.../..

LE PASS-SANITAIRE

Le pass-sanitaire est nécessaire pour entrer dans l'enceinte sportive : donc il est évident que tout licencié à la FFR XIII (joueuses, joueurs, arbitres, délégués ...etc.) dès lors qu'il pénètre dans un stade, vestiaire, salle de musculation, de vidéo ...etc. devra être muni de son Pass-sanitaire validé.

ATTENTION

A partir du 15 janvier, le Pass-sanitaire va très certainement devenir Pass-vaccinal.

Donc, ne seront validés que les individus à jour de leur vaccination à savoir : 2 vaccinations et rappel selon le délai de primovaccination, ou 1 infection Covid authentifiée plus 1 rappel vaccin.

Attention, le délai de validation du Pass-sanitaire est de 7 jours après la deuxième vaccination !

DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE

Tous les Pass-sanitaire des joueurs, entraîneurs, médecins, kinés, staffs, dirigeants, qui pénètrent dans le groupe match ou dans le groupe sportif devront être répertoriés au sein de la Commission médicale de la FFR XIII (qui je le rappelle est contrainte au secret médical).

Tous les individus entrant dans le " groupe sportif " AVANT le premier entraînement du mardi devront subir un autotest : ces contraintes sont obligatoires pour l'ensemble des catégories.

Tous les individus entrant dans le groupe match et ce le matin du match devront subir un autotest de dépistage.

En cas d'autotest positif : un contrôle par test RT-PCR est prescrit pour confirmation de l'infection et identification du variant.

LES CAS CONTACT

Sont considérés « cas contact » les individus en contact proche avec une personne positive à la Covid 19, malade symptomatique ou non. Ces cas contact devront être auto-testés au plus vite et confirmé par RT-PCR en cas de test positif.

TEST IMMEDIAT + TEST A J4.

Si ces tests sont négatifs, et si le sujet est vacciné, il n'y a pas de mise en "quarantaine". Donc, le cas contact, testé négatif, s'il est vacciné (et tous le seront obligatoirement) peut rester

.../..

dans le groupe sportif ou match.

Toutes ces contraintes ne doivent pas faire négliger les règles élémentaires de distanciation sociale : port du masque obligatoire pour tous les groupes : bus, vestiaires, salle visio, salle musculation, ainsi que l'éviction des embrassades et poignées de main.

Compte tenu de la fermeture des buvettes, les collations collectives d'après match et les troisièmes mi-temps festives... sont suspendues.

Docteur Jean GUILHEM

Président de la Commission médicale